



VOTRE SIÈGE VOUS ATTEND

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale extraordinaire
Assemblée générale annuelle

Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à une assemblée générale extraordinaire, suivie de son assemblée générale annuelle. Ces assemblées se tiendront le :

vendredi 23 mars 2018 à 17 h 30
Motel Villa Mon repos, salle Richelieu
32, route 111 Est, La Sarre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire aura pour objet de soumettre aux membres pour adoption le Règlement 2018-1 – modifiant le Règlement N° 1 – Règlement de régie interne afin de réduire le nombre d'administrateurs de 11 à 9 et de confirmer le mode de rotation des administrateurs.

Les membres peuvent obtenir une copie du règlement proposé en s'adressant à la Société pendant les heures d'ouverture.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 2 : Jean-Yves Gauthier (secteur Témiscamingue)

Siège n° 5 : Lyne Ash (secteur ouvert)

Siège n° 6 : Gilbert Brassard (secteur Laurentides)

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour ouvrable avant l'assemblée, soit le 9 mars 2018 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 282, 1^{re} Avenue Est, Amos.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 24 mars 2018, à la même heure et au même endroit.

Un léger buffet sera servi. Il y aura tirage de prix de présence.

Kathy Bélanger, CPA, CA
Secrétaire du conseil d'administration
Diffusé le 28 février 2018